

USAGE

- habitation mixte habitation/professionnel
 professionnel commercial
 Meublé Nu

JOUISSANCE

- Le mandant déclare que les biens sont libres, seront libres de toute location, occupation le :

En cas de logement occupé :

- Montant du loyer indiqué au bail :
- Montant du loyer actuel :
- Montant des charges appelées en plus du loyer :
- Montant du dernier loyer payé par le locataire précédent :
- Date du dernier versement du précédent locataire :

LE MANDANT remet ce jour au MANDATAIRE une copie du bail en cours, le cas échéant.

Par ailleurs, le propriétaire mandant déclare que rien, et notamment aucune servitude, ne fait obstacle à une jouissance paisible des biens objet des présentes.

